



**Mairie de Rompon**

☎ : 04 75 63 80 44

☎ : 04 75 63 82 73

@ : [mairie@rompon.fr](mailto:mairie@rompon.fr)

@ : [accueil@rompon.fr](mailto:accueil@rompon.fr)

Département de l'Ardèche  
Commune de ROMPON

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 OCTOBRE 2021**

Le premier octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de ROMPON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur VIVAT Yann, Maire.

**Membres présents :** MM. VIVAT Yann, WARD Issam, DUTRIEUX Jean-Louis, BOURDILLON Sébastien, NATHIEZ Richard, BRUNEL Denis,

Mmes DUMAS Emmanuelle, BILAINE Béatrice, CORNU Valérie, FÉLIX Jessica, VIALLOON Colette.

**Absents excusés :** MM. MARTIN Mickaël et SEGUET Michel,  
Mmes FRANCOIS Mélanie et COSTE Dominique

**Mme COSTE Dominique donne pouvoir à M. NATHIEZ Richard  
M. SEGUET Michel donne pouvoir à M. VIVAT Yann**

**Secrétaire de séance :** Mme CORNU Valérie

L'assemblée désigne Mme CORNU Valérie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à dix-huit heures.

En introduction, M. VIVAT propose aux membres du Conseil Municipal, l'ajout d'une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour : La désignation du référent communal pour le recensement à venir.

L'ensemble des élus approuve l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

## **DEROULEMENT DE SEANCE**

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- 1. Donne** délégation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels
- 2. Approuve** la révision avec examen conjoint du PLU
- 3. Crée** trois postes d'agents communaux à temps partiel
- 4. Valide** l'acquisition d'une parcelle pour la déserte des logements communaux à Laval
- 5. Revalorise** le tarif pénalité suite à la réservation tardive des repas cantine
- 6. Missionne** le maire dans le cadre d'une représentation de la collectivité à la cérémonie des Grands prix nationaux Natura 2000
- 7. Nomme** un référent communal pour le recensement de la population
- 8. Aborde** les points divers suivants :
  - Projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « le Sauzet ».
  - Réseau d'eau
  - Le Chambeau Rive-droite
  - Zone maraîchère sur la vallée de l'Ouvèze
  - Vidéo protection
  - Assurance communale
  - Garderie
  - Défilé véhicules anciens dimanche

### **1. Délégation au Mairie pour l'embauche d'agents contractuels saisonniers ou suite à accroissement temporaire d'activité.**

M. le Maire expose le fait que le Conseil Municipal doit l'autoriser à procéder à des recrutements saisonniers ou pour des accroissements temporaires d'activité. Ceci a pour vocation d'assurer la continuité du service public et ainsi être réactifs en cas d'absences.

M. le Maire profite de cette occasion pour évoquer les grosses difficultés liées à la gestion des agents particulièrement au moment de la cantine, car ils sont tous mobilisés à cette tâche. Ainsi, la moindre absence met en difficulté le service. Jusqu'au recrutement d'un nouvel agent pour le temps 11H30-13H30, c'est principalement Mme. VIALON qui pallie (un agent étant en arrêt jusqu'aux vacances de la Toussaint).

Cet énoncé n'appelle pas d'observations de la part des élus, ainsi, la délibération est soumise au vote.

13 pour -> unanimité

### **2. Approbation de la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme.**

Après l'enquête publique, il convient d'approuver la révision du PLU avec examen conjoint. Il sera ensuite transmis à la Préfecture qui a un mois pour donner son avis. A priori, cela ne devrait pas poser de problème d'autant que notre PLU semble compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial tel qu'il est élaboré aujourd'hui.

Le Maire rappelle que cette procédure fait suite à une contestation du PLU près du Tribunal Administratif. Le juge ayant donné raison aux requérants, cette révision a pour seule vocation d'exécuter la décision de justice.

Le sujet ayant été largement discuté tout au long de la procédure, les élus valident, certains interviennent pour dire qu'il est temps de tourner la page de ce dossier.

La délibération est soumise au vote.

13 pour -> unanimité

### **3. Création de trois postes d'agents communaux à temps partiel.**

Plusieurs contrats à temps partiel doivent être créés afin de palier le départ d'agents titulaires et pour renforcer les services nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Un premier poste à mi-temps au service administratif pour renforcer le secrétariat et l'accueil. Les deux autres au service technique pour l'accueil et l'encadrement des enfants, au périscolaire et l'entretien des locaux communaux.

Aucune intervention n'est formulée, la délibération est donc soumise au vote.

13 pour -> unanimité

### **4. Acquisition d'un nouveau chemin au lieu-dit « le Sauzet » ayant vocation à intégrer la voirie communale.**

La desserte de l'ancienne école de Laval, devenue 4 logements communaux, se fait historiquement par le chemin rural du Sauzet. Il s'avère qu'un riverain a créé un accès de 6 mètres sur sa propriété, que celui-ci est revêtu de goudron et qu'il rejoint directement la cour de l'ancienne école. Le propriétaire se dit prêt à le céder à l'euro symbolique à la collectivité.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à engager les formalités en vue de l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique et de signer tout document afférent à ce dossier.

Les élus témoignent de la qualité de ce nouveau chemin, qui permettra une desserte aisée de l'ancienne école de Laval avec tout type de véhicule.

Cette délibération est donc soumise au vote.

12 pour – 1 contre

### **5. Révision du tarif « repas sans inscription » à la cantine scolaire.**

Avec la révision des tarifs de la cantine scolaire, le tarif « pénalité » pour les repas sans inscription préalable était devenu obsolète car trop proche du tarif le plus élevé.

Le débat s'engage entre les élus concernant la mise à place d'un tel tarif. La gestion des inscriptions tardive en cantine vient perturber l'organisation du service, sans parler des problématiques de responsabilité s'agissant de la transmission en temps et en heure des informations aux agents du périscolaires.

Cette année, vu les effectifs à la hausse en cantine, les élus ont insisté auprès des parents pour avoir une fiche contact avec plus de deux « référents ». Le changement de prestataire aussi fait perdre en réactivité et réajustement du nombre des repas. De manière générale, les élus constatent que le système et la gestion des inscriptions par la mairie est facile, souple et adapté aux situations qui peuvent parfois être « imprévisibles ». Le maire précise que c'est souvent les mêmes familles qui se retrouvent dans cette situation et que le secrétariat relance encore les parents régulièrement.

Ainsi, le Maire interroge les élus sur le montant de cette pénalité « repas sans inscription ». Le débat s'établit entre 6 et 8 euros. Des élus demandent le coût réel estimatif d'un repas pour la collectivité (repas, personnel, locaux...). Le Maire répond que ce montant est très difficile à évaluer mais les associations d'élus ont constaté une moyenne de 8 euros en France.

La délibération est donc soumise au vote avec un montant de 8 euros pour le tarif « repas sans inscription ».

13 pour -> unanimité

## **6. Ordre de mission pour autoriser le Maire à représenter la commune à Paris dans le cadre de Natura 2000.**

Monsieur le Maire préside le Comité de Pilotage Natura 2000 sur le site Rompon, Ouvèze, Payre. A ce titre, de nombreuses actions sont menées sur le territoire. L'une d'elles, a été lauréate des Grands prix nationaux Natura 2000. Il s'agit d'une étude mutualisée sur les migrations de chiroptères. Cette année encore, nous sommes appelés à témoigner sur ce qu'il se passe sur notre site qui est porté en exemple lors des premières rencontres nationales des élus qui auront lieu le 2 novembre prochain à Paris. Seul le billet de TGV sera pris en charge par la collectivité.

La délibération est soumise au vote.

13 pour -> unanimité

## **7. Nomination du référent communal pour le recensement.**

Le recensement des habitants de la commune a été repoussé d'une année et aura lieu en janvier et février 2022. Il faut nommer un agent recenseur. Mme Cornu Valérie ayant procédé au recensement précédent accepte de mener à nouveau cette opération. Aucune autre candidature n'est proposée.

Mme. Cornu expose rapidement les impératifs de cette opération : recruter deux agents recenseurs, coordonner et répartir les foyers de la commune, collecter et assurer l'anonymat des données. Tout le travail d'adressage postal va nous aider pour réaliser cette opération. Le bon recensement de tous les habitants est crucial, tant d'un point de vue des données et études nationales que pour les dotations financières de l'État pour la collectivité.

Ceci exposé, les élus sont appelés au vote.

13 pour -> unanimité

## **8. Points divers :**

### ➤ **Lancement de la procédure d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « le Sauzet ».**

M. le Maire, en introduction précise que ce point ne fera pas l'objet d'une délibération, étant donné qu'elle n'est pas utile au déroulement de la procédure. Afin d'aliéner un chemin rural, il convient de procéder par arrêté à une enquête publique. A l'issue de celle-ci, le Conseil Municipal valide la désaffectation puis l'aliénation du chemin rural. Ce point ce veut donc être un simple avis du Conseil Municipal.

Suite à de multiples échanges avec les riverains du chemin « le Sauzet », les élus sont arrivés à un consensus. Il est donc proposé de lancer la procédure d'aliénation du chemin rural. L'avis des élus étant favorable pour 12 et défavorable pour 1.

### ➤ **Réseau d'eau**

Le syndicat Ouvèze-Payre va fusionner avec d'autres communes de la CAPCA et va tripler de volume. Il reprendra les communes jusqu'à Chalencon, Gluiras, Ajoux... et bien entendu celles du bassin privadois. Les élus de la commune resteront vigilants sur la qualité des investissements sur le réseau et sur le prix de l'eau.

### ➤ **Le Chambeau Rive-droite**

Appel d'offre lancé cet été pour une première phase de travaux et sacrifier la subvention de l'État. Celle-ci a été rendu infructueuse car l'offre ne respectait pas les demandes de la collectivité. La consultation de l'ensemble des lots va être relancées prochainement. Entre temps, une réunion a eu lieu avec la Secrétaire Générale de la Préfecture qui nous a assuré du maintien de l'engagement de l'État.

➤ **Zone maraichère sur la vallée de l'Ouvèze**

La CAPCA, compétente en termes d'agriculture, porte un projet pour développer le maraichage dans les terres le long de l'Ouvèze. Pour ce faire, la seule contrainte est l'absence d'eau d'irrigation étant donné qu'il est interdit de pomper dans la rivière l'été. Ainsi, le projet consisterait à créer une retenue d'eau de plusieurs milliers de m<sup>3</sup>. Sur la commune, les riverains concernés vont être contactés par la SAFER.

➤ **Vidéo-protection**

Le bureau d'étude travaille sur le dossier. Le cahier des charges sera prêt avant la fin de l'année. L'objectif est de le publier pour début 2022 avec une mise en œuvre premier semestre 2022. Les subventions sont en cours d'obtention, l'État garde un œil favorable sur notre dossier.

➤ **Assurance communale**

La société d'assurances AXA a démarché la Mairie pour proposer l'assurance communale. C'est un contrat de groupe pour une tarification privilégiée à destination de ceux qui ne sont pas couverts par leurs employeurs (retraités, indépendants...). Ils sollicitent la mise à disposition d'une salle et d'un appui sur la communication de la Mairie.

Les élus échangent sur cette demande, la crainte de voir associer la collectivité avec une entreprise seule peut paraître comme le gage d'un Label communal. Cette opportunité sera réétudiée si d'autres entreprises se positionnent laissant donc d'avantage de concurrence.

➤ **Garderie**

Le carré d'herbe devant la salle du Chambeau a été piétiné par les enfants et s'est transformé en terre battue en quelques jours. Ne pouvant laisser cela ainsi, les élus ont été consultés pour choisir entre deux options : le béton ou le gazon synthétique. L'avantage du béton étant sa durabilité, son défaut étant son coût, l'accumulation de chaleur. Concernant le gazon, sa durée de vie est estimée à 10 ans, il est moins cher et jugé plus « confortable » pour les enfants. Ainsi, l'option du gazon synthétique est retenue.

➤ **Défilé véhicules anciens dimanche**

Le Maire rappelle que l'association des Vétérans de Flaviac organise un weekend reconstitution de la seconde Guerre Mondiale avec des véhicules d'époque. Cela se conclut ce dimanche avec un défilé qui va partir à 9h30 de Flaviac jusqu'à Rompon à 10h. Les véhicules vont stationner sur le parking de la salle polyvalente pendant une heure, les enfants qui le souhaitent pourront faire des tours de JEEP. La Mairie propose un accueil café.

Levé de la séance à 20h.

**Y. VIVAT**

**I. WARD**

**J.L. DUTRIEUX**

**S. BOURDILLON**

**R. NATHIEZ**

**D. BRUNEL**

**E. DUMAS**

**B. BILAINE**

**V. CORNU**

**J. FÉLIX**

**C. VIALON**